

Programme de tests de dépistage au point de service pour les établissements de garderie éducative agréés et les écoles

Le changement est constant en temps de pandémie et la Santé publique doit adapter ses plans de gestion des contacts en fonction de l'évolution de la situation. À mesure que le nombre de personnes vaccinées augmente et que la confiance dans la technologie du dépistage médicale de la COVID-19 utilisée croît, les secteurs de la société fortement touchés commencent à bénéficier de possibilités de fluidité accrue des activités.

Le système d'éducation est un secteur de la société qui a été durement touché par la pandémie. La pandémie de la COVID-19 nous a rappelé que les écoles et les établissements de garderie éducative agréés sont bien plus que de simples lieux d'apprentissage et que l'importance de les fréquenter en personne ne peut être sous-estimée. Entre leurs murs, les besoins de croissance et de développement des enfants et des élèves sont satisfaits, ainsi que la garantie de la salubrité des aliments, de la sécurité, de la prestation de soins de santé, etc. Nous avons également été témoins de l'effet domino qu'ont eu les fermetures d'écoles et d'établissements de garderie éducative ainsi que les exigences d'auto-isollement des enfants et des élèves après une exposition à un cas positif de la COVID-19 sur la disponibilité de la main-d'œuvre dans tous les autres secteurs de la société. Dans l'ensemble, cela augmente la disparité pour les enfants et les familles qui ont déjà des difficultés. Pour ces raisons, il est impératif de trouver des solutions pour permettre aux enfants et aux élèves de continuer leur apprentissage en personne dans leurs installations éducatives.

Normalement, les personnes non vaccinées identifiées comme étant des contacts étroits d'un cas confirmé doivent s'auto-isoler à la maison pendant les 14 jours suivant la date de la dernière exposition. D'autre part, les personnes vaccinées n'ont qu'à surveiller leur état pendant les 14 jours suivant la date de la dernière exposition, et ont l'obligation de s'auto-isoler seulement si elles présentent des symptômes. Bien que l'auto-isollement dans un secteur vulnérable soit une stratégie valable, il impose également un fardeau disproportionné aux enfants et aux jeunes non vaccinés qui ne répondent pas encore aux conditions requises pour se faire vacciner, et ce, en raison de leur âge ou qui n'ont pas l'autorisation parentale pour le faire. Ce fardeau et cette disparité augmenteront au fil du temps alors que nous apprenons à vivre avec la COVID-19 et que des expositions en série se produisent dans les établissements de garderie éducative, les écoles et les collectivités.

La hausse des taux de vaccination chez les Néo-Brunswickois renforce la protection générale lors de l'apprentissage en personne. Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada se sont avérés très efficaces contre la forme grave et les conséquences négatives de la maladie. Toutefois, les élèves de moins de 12 ans ne répondent pas encore aux conditions requises pour se faire vacciner. Un fardeau disproportionné d'auto-isollement pèse sur les enfants de ce groupe d'âge qui sont désignés comme étant des contacts étroits d'un cas confirmé à l'école. Ce fardeau est moindre pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans, dont le taux de vaccination est de 84,5% pour la première dose et de 76% pour la deuxième dose, et chez qui ce taux est en constante augmentation. Dans ce contexte, nous sommes appelés à soutenir l'apprentissage en salle de classe pour les enfants et les jeunes, tout en atténuant le risque de transmission dans le secteur de l'éducation et dans la collectivité environnante.

Le test de transcription inverse suivie d'une réaction en chaîne de la polymérase (PCR) effectué en laboratoire est la technologie d'essai de référence normalement utilisée pour détecter la présence du virus chez une personne après une exposition. Il est au cœur de l'approche en matière de dépistage, d'identification et d'isolement des cas de COVID-19 de la Santé publique. Toutefois, lorsque la demande pour les tests de dépistage dépasse la capacité des centres d'évaluation et des laboratoires, il peut y avoir des retards dans la réalisation des tests ou avec la communication des résultats. Par conséquent, des enfants et des familles doivent rester à la maison en auto-isolement plus longtemps que nécessaire. Les tests antigéniques rapides au point de service ont été proposés en conjonction avec les tests PCR standard après une exposition pour soutenir l'apprentissage en salle de classe et réduire également le risque de transmission à l'école.

Bien que les tests antigéniques rapides au point de service soient moins sensibles au virus de la COVID-19 que les tests PCR en laboratoire (parce qu'ils peuvent produire des résultats faussement négatifs ce qui veut dire que la présence du virus n'est pas détectée), ils fournissent des résultats rapides pour identifier les individus qui pourraient être plus contagieux. Grâce au test de dépistage au point de service quotidien, il est possible d'atténuer les préoccupations relatives à la précision. En outre, un résultat positif au test antigénique rapide au point de service est considéré comme un cas de COVID présumé qui doit être confirmé par un test PCR en laboratoire.

Modification proposée

Ceci permettra de donner aux enfants, aux élèves et au personnel non vaccinés qui ont été exposés à la COVID-19 à la suite d'un contact étroit dans un système scolaire public ou dans des établissements de garderie éducative la possibilité de retourner à l'école ou à la garderie plus vite à condition qu'ils participent à un programme de tests antigéniques rapides au point de service. Le test antigénique rapide au point de service après une exposition procure une tranquillité d'esprit à la personne touchée et permet la détection précoce des cas asymptomatiques dans le système scolaire.

L'enfant ou l'élève avisé qu'il a été exposé à la maison, à l'école, dans un établissement de garderie éducative agréé ou dans la collectivité s'isolera à la maison selon les directives de Santé publique. Une trousse de tests antigéniques rapides au point de service et un mode d'emploi seront fournis aux personnes dont l'exposition a eu lieu dans une école publique ou un établissement de garderie éducative agréé. Ces personnes feront un premier test antigénique rapide à la maison dès la réception de la trousse et, elles feront un nouveau test le lendemain matin. Si les deux résultats de test sont négatifs et que l'enfant ou l'élève est asymptomatique, il pourra retourner à l'école ou à l'établissement de garderie éducative agréé qu'il fréquente. Afin de continuer de fréquenter l'école ou l'établissement, l'élève ou l'enfant doit continuer d'effectuer les tests à la maison quotidiennement pendant les 14 jours suivant la date de la dernière exposition. Ces résultats de tests doivent être négatifs et l'enfant ou l'élève ne doit présenter aucun symptôme. Il est à noter que les 14 jours qui suivent la date d'exposition comprennent les fins de semaine et les jours fériés, non seulement les jours de semaine. Cependant, si la personne devient symptomatique ou obtient un résultat positif de test antigénique rapide au point de service, il doit immédiatement s'isoler en restant à la maison et subir un test PCR en laboratoire pour confirmer le diagnostic.

Les élèves non vaccinés âgés de plus de 16 ans, ou les parents ou tuteurs d'élèves plus jeunes, qui choisissent de ne pas se soumettre au dépistage rapide devront s'auto-isoler à la maison pendant 14 jours, et ce, suivant la date de la dernière exposition de l'élève. En fonction de la capacité du laboratoire, Santé publique peut offrir un test PCR le 10^e jour dans un centre d'évaluation. L'auto-isolement prend fin à 23 h 59 le 14^e jour si un résultat négatif a été obtenu au test réalisé le 10^e jour et si aucun symptôme ne s'est manifesté. S'il est impossible d'obtenir un test PCR le 10^e jour, la personne termine son auto-isolement à 23 h 59 le 14^e jour, à condition qu'aucun symptôme ne se soit manifesté.

Ceci **ne s'applique pas** aux enfants de moins de 19 ans désignés comme contacts dans les ménages ni aux enfants de moins de 2 ans. Ces enfants-là doivent encore s'isoler pendant 14 jours après l'exposition et ils ne sont pas éligibles pour le programme de test de dépistage au point de service.

Il est reconnu que les personnes qui ont été préalablement exposées à la COVID-19 peuvent continuer d'obtenir un résultat positif aux tests de dépistage pendant des mois, même si elles ne sont plus considérées comme contagieuses. Une **exemption temporaire du test antigénique rapide au point de service** sera offerte aux personnes présentant une preuve d'un résultat positif antérieur à un test de dépistage moléculaire de la COVID-19. Ce résultat doit avoir été analysé par un laboratoire du gouvernement ou un autre laboratoire agréé il y a au moins 14 jours, mais au plus trois (3) mois. Les personnes asymptomatiques qui ont obtenu un diagnostic de COVID-19 dans les trois derniers mois pourront ainsi continuer à fréquenter l'école pendant la période de 14 jours suivant la date d'exposition, mais elles ne participeront pas au programme de test antigénique rapide au point de service.

Le test antigénique rapide au point de service permettra aux enfants, aux élèves et au personnel non vaccinés d'aller à la garderie ou à l'école et de participer à des activités parascolaires, car l'autosurveillance des symptômes et l'autodépistage répété renforcent la sûreté du milieu éducatif. Le résultat négatif quotidien procure une assurance à la personne exposée et au reste de la population scolaire et de la garderie. Cette approche réduira le fardeau disproportionné sur les personnes désignées comme étant des contacts rapprochés et fréquents d'un cas confirmé en milieu scolaire ou dans la collectivité.

Il est convenu que :

- Le programme de test antigénique rapide au point de service n'est disponible, à l'heure actuelle, que pour les enfants non vaccinés âgés de 2 à 18 ans qui fréquentent une école, un établissement de garderie éducative agréée ou une garderie non agréée et ayant été exposés à la COVID-19 dans ces lieux ou dans la communauté. **Les expositions domicile ne sont pas prises en compte dans ce programme.**
- Chaque test est effectué au cours d'une journée distincte. Le nombre de jours pendant lesquels le test antigénique rapide au point de service est requis varie en fonction de la date à laquelle le contact est avisé après son exposition. Les personnes qui sont avisées au début de la période de 14 jours peuvent avoir besoin de plusieurs trousse de tests antigéniques rapides au point de service pour terminer la période d'autosurveillance.
- Les personnes ayant reçu de multiples avis d'exposition en série à la COVID-19 dans une école ou un établissement de garderie éducative utiliseront la date d'exposition la plus récente fournie et compteront à partir de ce moment. Cela peut signifier plusieurs

ajustements de date à mesure qu'une éclosion évolue dans une école ou un établissement de garderie éducative.

- Le test PCR est la technologie de référence et le test antigénique rapide au point de service est un dispositif de dépistage moins précis. Toute personne qui présente des symptômes, ou un résultat positif au test antigénique rapide au point de service doit s'auto-isoler et se soumettre à un test PCR dans un centre d'évaluation. Si le résultat du test PCR est négatif, la personne peut retourner à l'établissement de garderie éducative ou l'école et continuer avec son test antigénique rapide au point de service jusqu'à ce que la période de surveillance de 14 jours soit terminée.
- Si les 14 jours se sont écoulés alors que la personne attendait un résultat de test PCR à la suite d'un test au point de service positif, l'auto-isollement ne prend fin que lorsque la personne obtient un résultat de test PCR négatif.
- Les élèves et le personnel continueront d'appliquer les mesures sanitaires suivantes : porter un masque, effectuer le nettoyage des mains et de l'environnement dans le cadre de la routine scolaire régulière et rester à la maison en cas de symptômes.
- Les trousse de tests antigéniques rapides au point de service NE seront PAS utilisées pour permettre à un enfant ou à un élève présentant des symptômes d'aller à l'école ou de participer à des activités connexes. Les personnes symptomatiques doivent s'isoler et demander à subir un test PCR.
- Les écoles peuvent continuer à passer à l'enseignement à distance ou être fermées pendant plus d'une journée opérationnelle, et ce, pour permettre la recherche et le dépistage des contacts, le cas échéant.
- Les établissements de garderie éducative peuvent être fermés pendant plus d'un jour ouvrable afin de permettre la recherche des contacts et la réalisation de tests de dépistage, le cas échéant.
- Le personnel du secteur de l'éducation et des garderies éducatives ainsi que les élèves qui répondent aux conditions requises pour se faire vacciner contre la COVID-19 sont fortement encouragés à se faire complètement vacciner.
- Si un membre du personnel, un enfant ou un élève qui a fourni une preuve de vaccination est désigné comme étant un contact rapproché d'un cas confirmé à établissement de garderie éducative ou l'école, il devra s'autoévaluer pendant les 14 jours suivant la date d'exposition; l'auto-isollement et les tests ne seront nécessaires que s'ils présentent des symptômes, ou si Santé publique l'exige.
- Le programme de preuve de vaccination sur le lieu de travail du GNB exige que le personnel qui n'a pas fourni de preuve de vaccination porte un masque en tout temps (sauf pour manger ou boire) et qu'il passe une série de tests au point de service au moins trois fois par semaine. En cas d'exposition à la COVID-19 au travail, le personnel doit suivre les mêmes directives que les élèves. À la fin de la période d'autosurveillance, il faut reprendre le calendrier de dépistage régulier jusqu'à ce qu'une preuve du statut vaccinal soit fournie.
- La gestion des cas et des contacts est menée par le médecin-hygiéniste en chef. Si l'évaluation des risques le justifie, le médecin-hygiéniste en chef peut fournir d'autres directives. (Voir l'annexe A)

Comment obtenir des trousse de test de dépistage au point de service :

Dans les écoles publiques, les trousse de test de dépistage au point de service seront emballées dans des emballages prêts à utiliser et seront distribuées par les écoles aux élèves et au

personnel désignés comme étant un contact étroit. Les trousse contiennent des instructions pour effectuer les tests et pour savoir où obtenir des renseignements supplémentaires (annexe B).

Dans les établissements de garderie éducative agréée où une exposition s'est produite, La Santé publique collaborera avec l'exploitant de l'établissement de garderie éducative pour identifier les contacts étroits du cas positif. La Santé publique envoie les lettres à l'exploitant et celui-ci les remet aux familles. La Santé publique orientera les exploitants vers l'équipe des mesures en réponse à la COVID de l'ÉDPE education.covid@gnb.ca. L'équipe des mesures en réponse à la COVID de l'ÉDPE communiquera à l'exploitant à quel endroit il peut obtenir les trousse en fonction de la proximité de leur établissement par rapport à un centre de distribution (site du réseau de santé Horizon ou Vitalité, ou site d'un district scolaire). L'exploitant de l'établissement de garderie éducative distribuera les trousse de test de dépistage au point de service aux familles ou leur indiquera où les obtenir, c'est-à-dire au centre de distribution du réseau de santé dans leur collectivité (voir Annexe C).

Les expositions dans les garderies non agréées seront gérées par la Santé publique en utilisant la même approche que les autres expositions dans la communauté. La Santé publique informera les parents ou les tuteurs légaux des enfants identifiés comme contacts à quel endroit ils peuvent obtenir les trousse de test de dépistage au point de service, en fonction de la proximité de leur domicile par rapport à un centre de distribution d'un réseau de santé (Horizon ou Vitalité). Les parents et les tuteurs légaux obtiendront les trousse pour leur enfant (voir annexe C).

Les trousse de tests antigéniques rapides au point de service inutilisées ne doivent pas être retournées à l'école ni au bureau du district scolaire. Elles doivent être conservées par les familles et peuvent être utilisées en cas d'expositions futures selon la date d'expiration du produit.

En participant au programme de test antigénique rapide au point de service, les parents ou tuteurs acceptent ce qui suit :

- participer à la formation requise sur le programme de test antigénique rapide au point de service;
- assumer la responsabilité de l'utilisation sûre et efficace des dispositifs de test antigénique rapide au point de service;
- aviser leur établissement de garderie éducative ou leur école lorsqu'ils n'acceptent plus de participer au programme;
- s'isoler et prévoir un test PCR contre la COVID-19 dans un centre d'évaluation local si des résultats positifs sont obtenus au moyen du dispositif de test antigénique rapide au point de service, ou si UN symptôme apparaît.

Formation des parents/tuteurs sur l'utilisation du test antigénique rapide au point de service :

La formation est simple et peut être réalisée en regardant l'une des vidéos auxquelles les liens ci-dessous donnent accès :

Vidéo du N.-B. en anglais :

www.youtube.com/watch?v=C2SQqBpSR_k

Vidéo du N.-B. en français :

www.youtube.com/watch?v=RdY4pVC8PbE



Vidéo de formation Abbott (en anglais) :

www.globalpointofcare.abbott/en/product-details/panbio-covid-19-ag-antigen-test.html?wvideo=v4vers3e0d

Les parents ou tuteurs peuvent commencer à utiliser les dispositifs de test de dépistage au point de service avec leurs enfants une fois qu'ils ont reçu la trousse de test et suivi la formation.

Signification des résultats du test de dépistage au point de service :

Interprétation des résultats du test de dépistage au point de service :	
Résultat négatif	<p>Un résultat négatif indique que le virus de la COVID-19 n'a pas été décelé dans l'échantillon prélevé au moment du dépistage. Il est particulièrement important de se rappeler que ce résultat reflète votre état à un moment donné seulement. Il est « négatif pour le moment ».</p> <p>Des résultats faussement négatifs sont possibles. Les tests quotidiens permettent de réduire le risque de résultats faussement négatifs. De plus, un test PCR est recommandé si des symptômes qui ressemblent à ceux de la COVID-19 apparaissent.</p>
Résultat positif :	<p>Il est important de noter que toute ligne visible dans la fenêtre du dispositif de test pour indiquer un résultat positif doit être interprétée comme un résultat présumé positif, même si la ligne est de couleur très pâle. Bien qu'il s'agisse d'un résultat préliminaire, il est probable que la personne ait la COVID-19. Elle doit rester à la maison, s'isoler des autres membres de son foyer et prendre un rendez-vous en ligne pour passer un test PCR pour obtenir une confirmation. Les résultats du test PCR seront normalement disponibles dans les 48 à 72 heures par l'intermédiaire du site MaSantéNB.</p> <p>Si le test PCR est positif, la personne doit rester en isolement et un membre de l'équipe de la Santé publique sera en contact avec lui pour fournir des renseignements supplémentaires et obtenir une liste de contacts. Même si elle n'a pas de symptômes visibles, elle peut tout de même être contagieuse et propager le virus aux autres.</p> <p>Si le test PCR est négatif, la personne peut retourner à l'école et reprendre le calendrier de tests de dépistage rapide.</p>
Résultat non valide :	<p>Un échantillon peut produire un résultat indéterminé ou non valide. Cela signifie que le test n'a peut-être pas fonctionné et qu'il est nécessaire de procéder à un autre test. Dans ce cas, la personne répète immédiatement le test de dépistage au</p>

point de service. Si elle continue d'obtenir un résultat indéterminé, elle doit s'isoler et prendre un rendez-vous en ligne pour passer un test PCR ou en appelant le 811 si elle n'a pas accès à un ordinateur ou si elle a besoin d'aide.




En conclusion, l'objectif global alors que nous apprenons à vivre avec la COVID-19 est de maintenir le plus possible l'apprentissage en personne pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes possible. L'utilisation de plusieurs mesures sanitaires s'est révélée être un moyen efficace d'atteindre cet objectif afin de conserver un environnement d'apprentissage sûr. Bien que le test antigénique rapide au point de service ne remplace pas la protection vaccinale, il constitue un moyen d'atténuer les risques. La fourniture de tests antigéniques rapides au point de service après une exposition pendant la période d'autosurveillance de 14 jours pour les personnes qui ne sont pas vaccinées est un moyen efficace de maintenir leur présence sur place aux fins d'apprentissage tout en ajoutant une mesure de protection à l'environnement scolaire ou dans l'établissement de garderie éducative.

Annexe A

Cas de COVID-19 à

<NOM DE L'ÉCOLE>

- Vous avez été en contact étroit avec une personne déclarée positive à la COVID-19 à l'école.
- La dernière date à laquelle **dates à laquelle** vous avez pu être en contact avec le virus est le <insérer date>.
- Grâce au test de dépistage rapide au point de service, vous pouvez retourner au travail plus rapidement. Pour voir une vidéo sur les tests de dépistage rapide, consultez le www.gnb.ca/depistageaupointdeservice (les tests de dépistage rapide peuvent différer).
- Les personnes qui ont déjà été infectées par la COVID-19 et qui ont terminé leur période d'isolement continueront à avoir un résultat positif même si elles ne sont plus infectieuses. Ces personnes ne sont pas tenues de subir un test ou de s'isoler pendant 90 jours après la date de leur test positif si elles fournissent une preuve de leur résultat positif au test PCR COVID-19.
- Vous ne recevrez PAS d'appel de la Santé publique. Voici les mesures que vous **devez** prendre, selon votre statut vaccinal.

Vaccin contre la COVID-19 	AUCUNE ou PARTIELLEMENT	PLEINEMENT
Dépistage 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune dose ou 1 seule dose • Moins de 14 jours depuis la deuxième dose 	<ul style="list-style-type: none"> • A reçu les deux doses il y a au moins 14 jours
Isolement 	<ul style="list-style-type: none"> • Isoler jusqu'à ce que vous obteniez deux résultats négatifs aux tests de dépistage rapide. • Vous pouvez alors retourner à l'école et aux activités régulières. Ne pas visiter les établissements de soins de longue durée. • Vous devez surveiller l'apparition de symptômes jusqu'à 23h59 le <insérer date(s)>. • Si le résultat du test de dépistage rapide est positif ou si un symptôme apparaît, s'isoler et prendre un rendez-vous immédiatement en ligne pour subir un test COVID-19 PCR. <p>Pour ceux qui choisissent de ne pas participer au programme de tests rapides quotidiens, vous devez vous isoler pendant 14 jours à partir de la date du dernier contact. L'isolement se termine le <insérer la date> à 23 h 59, à condition d'avoir obtenu un résultat négatif au test PCR subi le 10^e jour. Vous devez prendre un rendez-vous pour subir un test COVID-19 PCR au jour 10 de l'isolement <insérer la date>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement non requis à moins que la Santé publique vous a avisé de vous isoler. • La consigne de surveiller l'apparition des symptômes se termine à 23h59 <insérer date(s)>. • Si un symptôme apparaît, s'isoler et prendre un rendez-vous immédiatement en ligne pour subir un test COVID-19 PCR.

Pour obtenir l'information la plus récente, consultez le www.gnb.ca/coronavirus
2021-11-16

Contact d'un Cas de COVID-19



Cet **ordre vous** est donné par la Santé publique en vertu de la **Loi sur la Santé publique**. Vous devez vous y conformer. **<insérer le nom du Médecin-hygiéniste>**

- Votre enfant a été en contact étroit avec une personne déclarée positive à la COVID-19 **< Nom officiel de la garderie, adresse >** le **<insérer date du contact>**.
- Voici les étapes que vous devez suivre en fonction du statut vaccinal de votre enfant :
 1. L'enfant n'est pas vacciné ou seulement PARTIELLEMENT VACCINÉ contre la COVID-19 **OUI**
 2. L'enfant est entièrement vacciné contre la COVID-19.
- Vous ne recevrez PAS d'appel de la Santé publique.
- Ces conseils ne s'appliquent pas aux enfants de moins de 2 ans, ou qui sont en contact avec un cas de COVID dans leur ménage. Ces enfants-là doivent encore s'isoler.
- Si vous avez des questions, vous pouvez laisser un message au 1-833-901-1963, l'option 3; ou nous envoyer un courriel : EECD/EDPE-COVID19@gnb.ca



Veillez suivre les conseils suivants si votre enfant n'est PAS VACCINÉ ou partiellement VACCINÉ :

- Il n'a reçu aucune dose ou seulement une dose de vaccin **OUI**
- Sa deuxième dose date de moins de 14 jours

- Votre enfant peut bénéficier des **tests de dépistage rapide au point de service** qui lui permettra de retourner à la garderie.
- Pour voir une vidéo sur les tests de dépistage rapide au point de service, consultez le www.gnb.ca/depistageaupointdeservice (les tests de dépistage rapide peuvent différer).
- L'enfant complète un test de dépistage rapide à la maison dès la réception du test et un deuxième test le lendemain matin.
- L'enfant doit s'auto-isoler jusqu'à ce qu'il ait 2 résultats négatifs de tests de dépistage rapide.
- Avec deux résultats négatifs au test de dépistage rapide et l'absence de symptômes, votre enfant peut retourner à la garderie et à ses activités habituelles. L'enfant ne doit pas visiter les établissements de soins de longue durée.
- L'enfant complète un test de dépistage rapide tous les matins jusqu'au **<insérer date>**. Si le test est négatif, ils peuvent aller à la garderie
- Vous devez surveiller votre enfant pour l'apparition de symptômes jusqu'à 23h59 le **<insérer date(s)>**.
- Si le résultat d'un des tests de dépistage rapide est positif ou si un symptôme apparaît, votre enfant doit s'isoler et prendre un rendez-vous immédiatement en ligne pour subir **un test COVID-19 PCR**.
- Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou avez besoin d'aide, appelez le 811.

L'enfant qui choisit de ne pas participer au programme de tests rapides quotidiens, devra s'isoler jusqu'au **<insérer la date>**. Vous devez prendre un rendez-vous pour subir **un test COVID-19 PCR** au jour 10 de l'isolation le **<insérer la date>**. L'**isolement** se termine le **<insérer la date>** à 23 h 59, à condition d'avoir obtenu un résultat négatif au test PCR subi le 10^e jour.



2. Veillez suivre les conseils suivants si votre enfant est entièrement vacciné contre le COVID-19 :

- Il a reçu 2 doses de vaccin ET la 2^eme dose a été reçue il y a plus de 14 jours.

- Votre enfant n'a pas besoin de subir de test s'il n'a pas de symptômes.
- L'enfant n'a pas besoin de s'isoler, à moins d'avis contraire de la Santé publique.
- L'enfant doit surveiller l'apparition de symptômes jusqu'à 23h59 le **<insérer date(s)>**.
- Si un symptôme apparaît, votre enfant doit s'isoler et prendre un rendez-vous immédiatement en ligne pour subir **un test COVID-19 PCR**. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou avez besoin d'aide, appelez le 811.

Pour obtenir l'information la plus récente, consultez le www.gnb.ca/coronavirus

2021-11-19

Annexe B

Test de dépistage de la COVID-19 à domicile

VOTRE TROUSSE DE DÉPISTAGE CONTIENT :



VOUS AUREZ BESOIN

- D'une surface propre et plane
- de désinfectant pour les mains
- d'un chronomètre ou d'une horloge

AVANT DE COMMENCER

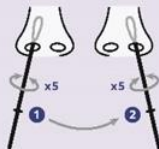
- Désinfectez-vous les mains.
- Nettoyez la surface.
- Déballiez le contenu de votre trousse de dépistage.
- Retirez la cartouche de test de l'emballage.
- Inscrivez votre nom sur la cartouche si plus d'une personne subi un test de dépistage.



Pour regarder une courte vidéo, consultez le site gnb.ca/depistageaupointdeservice
Le produit utilisé dans la vidéo peut être différent

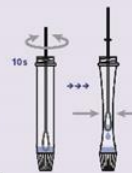
ÉTAPE 1

- Insérez l'écouvillon dans votre narine à une profondeur d'environ 2 cm.
- Frottez l'écouvillon contre la paroi interne de votre narine et tournez-le 5 fois, puis répétez dans l'autre narine.



ÉTAPE 2

- Tapotez doucement le tube à essai pour faire descendre le liquide.
- Retirez le bouchon bleu. Trempez le bout de l'écouvillon dans le liquide en l'agitant de haut en bas pendant 10 secondes.
- Pincez le tube autour de l'écouvillon pour faire sortir le liquide restant.



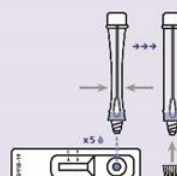
ÉTAPE 3

- Trouvez la ligne de rupture sur la tige de l'écouvillon et cassez l'écouvillon à cet endroit.
- Remettez le bouchon bleu en place, avec l'écouvillon à l'intérieur du tube.



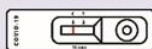
ÉTAPE 4

- Dévissez le bouchon blanc du compte-gouttes à l'extrémité inférieure du tube à essai.
- Pressez délicatement 5 gouttes dans le réservoir de la cartouche de test de la cartouche de test.



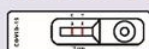
ÉTAPE 5 L'échantillon se déplacera sur la bande blanche. Le résultat sera visible après 15 minutes. Lorsque vous aurez terminé, mettez le matériel de dépistage à la poubelle, sauf s'il est nécessaire d'apporter une preuve de dépistage sur le lieu de travail ou à l'école dans un sac en plastique étiqueté. Désinfectez-vous les mains.

RÉSULTAT NÉGATIF



Une ligne verticale sous la lettre C, aucune ligne sous la lettre T. Aucun signallement nécessaire; continuez de suivre le calendrier de dépistage.

RÉSULTAT POSITIF



Deux lignes : une à la marque « C », une à la marque « T ». Toute ligne visible à la marque « T », est un résultat positif, même si la couleur est claire. Vous devez immédiatement vous isoler et prendre rendez-vous, sur le site gnb.ca/faites-vous-tester-covid19 ou par téléphone au 811, pour subir un test PCR afin de confirmer ce résultat.

RÉSULTAT INVALIDE

Si le résultat de votre test ne correspond pas aux exemples NÉGATIF ou POSITIF, le test est invalide. Recommencer les étapes 1 à 5 avec un nouveau test jusqu'à l'obtention d'un résultat valable..

Pour toute question concernant les tests rapides, visitez gnb.ca/depistageaupointdeservice



Annexe C

Processus de test antigénique rapide au point de service pour les écoles, les établissements de garderie éducative agréés et les services de garde non agréés	
1. Processus de notification de la Santé publique (SP) :	
Cas dans une école	<p>Responsabilités de la SP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La SP avise la direction générale du district et l'équipe d'intervention COVID du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) Education.covid@gnb.ca ○ La SP détermine l'approche du protocole pour l'établissement (test de dépistage au point de service ou isolement de 14 jours). ○ La SP indique à l'équipe d'intervention COVID d'EDPE le nom complet du cas et un autre identificateur, le nom de l'école, la classe, le numéro de l'autobus, les équipes et les groupes, la dernière journée d'exposition, la fin de la période d'isolement et fournit les modèles de lettres. <p>Responsabilités d'EDPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'équipe d'intervention COVID d'EDPE confirme à la SP la réception de l'information (il n'est pas nécessaire de répondre à tous). ○ L'équipe d'intervention COVID d'EDPE remet les modèles de lettres à l'école. ○ EDPE distribue les trousse de dépistage rapide au point de service aux écoles.
Cas dans un établissement de garderie éducative	<p>Responsabilités de la SP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La SP communique avec l'exploitant de l'établissement de garderie éducative pour lui indiquer le nom complet du cas et un autre identificateur (date de naissance, adresse, assurance maladie, etc.), la dernière journée d'exposition et la période d'isolement. ○ La SP confirme le numéro de permis de l'établissement de garderie éducative auprès de l'exploitant. ○ La Santé publique collabore avec l'exploitant pour déterminer les contacts étroits du cas positif et confirmer leur présence pendant la période de transmissibilité. ○ La SP détermine l'approche du protocole pour l'établissement (test de dépistage au point de service ou isolement de 14 jours). ○ La SP fournit à l'exploitant les lettres à distribuer aux familles et passe le contenu en revue pour confirmer que l'exploitant de l'établissement comprend le processus de dépistage rapide au point de service.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ La SP avise l'équipe d'intervention COVID d'EDPE (Education.covid@gnb.ca) en indiquant le nom officiel de l'établissement, le numéro du permis, la dernière journée d'exposition, la fin de la période d'isolement et lui fournit des exemplaires des modèles de lettres. Le nom du cas n'est pas fourni à l'équipe d'intervention COVID d'EDPE. <p>Responsabilités de l'exploitant de l'établissement et de l'équipe d'intervention COVID d'EDPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'équipe d'intervention COVID d'EDPE confirme à la SP la réception de l'information (il n'est pas nécessaire de répondre à tous). ○ L'équipe d'intervention COVID d'EDPE indique à l'exploitant l'emplacement des points de distribution des trousse de dépistage rapide au point de service les plus près et les heures d'ouverture. ○ L'équipe d'intervention COVID d'EDPE avise le distributeur de trousse de dépistage rapide au point de service que l'exploitant ira chercher des trousse et lui indique le nombre requis et la date. ○ L'exploitant de l'établissement informe les parents des contacts au moyen du modèle de lettre d'avis pour les services de garde et met en copie la SP et l'équipe d'intervention COVID d'EDPE pour confirmer que l'avis a été donné. ○ L'exploitant de l'établissement obtient les trousse de dépistage rapide au point de service du site d'EDPE et les distribue aux familles des enfants touchés par l'exposition. ○ EDPE prend des dispositions pour que l'équipe responsable des permis des établissements de garderie éducative fasse un suivi auprès de l'exploitant le jour ouvrable suivant afin de s'assurer qu'il a compris les lignes directrices et de répondre à ses questions s'il y a lieu.
<p>Cas dans des services de garde non agréés</p>	<p>Responsabilités de la SP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La SP communique avec le fournisseur de services de garde non agréés et les familles des contacts. ○ La SP s'entretient avec le fournisseur de services de garde pour déterminer la présence pendant la période de transmissibilité et les contacts sur les lieux. ○ La SP communique directement avec les familles pour leur fournir de l'information (modèle de lettre) et passe en revue le contenu pour confirmer la compréhension du processus de dépistage rapide au point de service. ○ La SP indique où se trouve le site le plus près de distribution des trousse de dépistage rapide au point de service de la régie régionale de la santé. ○ La SP avise le distributeur de trousse de dépistage rapide au point de service que des familles iront chercher des trousse et lui indique le nombre requis et la date.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ La SP informe l'équipe d'intervention COVID d'EDPE (Education.covid@gnb.ca) si le cas ou les contacts sont aussi d'âge scolaire. ○ Le fournisseur de services de garde non agréés et les familles obtiennent leurs trousse des sites de distribution de la régie régionale de la santé.
<p>2. La SP indique aux familles dont les enfants fréquentent les services de garde non agréés où se trouve le site de distribution le plus près des trousse de dépistage rapide au point de service de la régie régionale de la santé (RRS).</p>	
<p>Sites communautaires des RRS du réseau Vitalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30 (jusqu'à épuisement des stocks) • (Karen.Frenette@vitalitenb.ca) • Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30 • Voir l'annexe D (carte et adresses) • Les sites sont situés à Bathurst, Belledune, Campbellton, Caraquet, Clair, Cocagne, Edmundston, Grand-Sault, Lamèque, Moncton, Paquetville, Saint-Quentin, Saint-Isidore, Shediac et Tracadie.
<p>Sites communautaires des RRS du réseau Horizon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi de 13 h à 18 h • Adresses des points de collecte régionaux à Moncton, Saint John et Fredericton • Moncton Richard Lemay : Richard.lemay@horizonnb.ca • Saint John Brigitte Carter : Brigitte.Carter@HorizonNB.ca Gillian Haycox : Gillian.Haycox@HorizonNB.ca Kim Aker : kim.aker@horizonnb.ca • Fredericton Tina Manuel : Tina.Manuel@horizonnb.ca • Miramichi Troy Hierlihy : Troy.Hierlihy@horizonnb.ca Maureen Blackmore : Maureen.Blackmore2@HorizonNB.ca • Horaires des points de collecte mobiles des trousse de dépistage rapide de la COVID-19 à Sussex, St. Stephen, Deer Island, Grand Manan, Woodstock, Minto, Plaster Rock, Doaktown, Miramichi, Baie-Ste-Anne, Renous, Neguac et Rogersville. Pendant les heures prévues et jusqu'à épuisement des stocks.
<p>Sites des districts d'EDPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec Education.covid@gnb.ca s'il y a des défis pour la distribution des trousse. • District scolaire francophone Sud – Bouctouche

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• District scolaire francophone Nord-Est – Tracadie, Campbellton, Bathurst• District scolaire francophone Nord-Ouest – Edmundston• District scolaire Anglophone East – Moncton• District scolaire Anglophone West – Woodstock, Fredericton• District scolaire Anglophone South – Saint John, Hampton, St. Stephen• District scolaire Anglophone North – Miramichi |
|--|--|